



Regroupement des Organismes Communautaires
Autonomes **Jeunesse** du Québec

Recommandations prébudgétaires

Déposées dans le cadre des consultations prébudgétaires
du gouvernement du Québec

Présentées au Ministre des Finances du Québec

Février 2019

Table des matières

<i>Présentation du ROCAJQ</i>	3
<i>Contexte</i>	5
<i>Recommandations prébudgétaires</i>	6
Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale	6
Plateaux de travail	6
Ministère de l'Éducation	7
Éducation à la sexualité	7
L'Équité en éducation	7
Ministère de la Santé et des Services sociaux	8
Jeunes et santé mentale	8
Toxicomanie	9
Réassignation sexuelle	10
Itinérance jeunesse	11
Ministère de la Culture	12
Soutenir à la mission les organismes communautaires autonomes	14
<i>Rappel des recommandations</i>	16

Présentation du ROCAJQ

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) regroupe 58 organismes communautaires membres répartis sur le territoire de la province et qui ont la spécificité d’agir en approche globale communautaire¹. Œuvrant dans un spectre d’activités très diversifié (travail de rue, hébergement, prévention, éducation, culture, milieu de vie, défense des droits, etc.) nos organismes membres interviennent auprès des jeunes de moins de 35 ans en favorisant l’*empowerment* individuel, l’*empowerment* collectif et l’*empowerment* communautaire².

Ainsi, le ROCAJQ a pour **mission** de soutenir ses membres, qui accompagnent des jeunes aux parcours de vie différenciés, et de porter leur voix auprès de la population et des instances politiques.

Fort de ses 40 ans d’existence, riche de la diversité de pratique de ses membres et l’expertise de son personnel qualifié, le Regroupement se veut un carrefour où le transfert des connaissances et des savoirs, le développement d’un réseau d’entraide et d’apprentissage sont l’adage de tous les jours. Par ces échanges, et à travers leurs différentes pratiques d’intervention, les organismes membres du ROCAJQ ont développé une solide expertise pour rejoindre les jeunes les plus éloignés des réseaux habituels. Les différents programmes d’accompagnement offerts s’ajustent et répondent en tout temps et sans préjugés aux besoins variés et parfois changeants des jeunes aux parcours de vie différenciés.

Il est important, ici, de spécifier que les jeunes aux parcours de vie différenciés ne sont pas uniquement issus des familles dysfonctionnelles, en difficulté ou défavorisées et que leurs besoins requièrent un accompagnement soit sur du long terme soit d’une façon plus ponctuelle. En ce sens, nous utilisons davantage la terminologie d’accompagnement que de services, car celle-ci sous-entend que le jeune est au cœur de son cheminement et que nous ne leur offrons pas un service qu’il peut utiliser comme un élément de consommation.

Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

1443 Fleury Est, Suite 300,

Montréal, Québec, H2C 1R9

Téléphone : 514-388-7942

Site internet : www.rocajq.org

¹ Travailler selon une **approche globale**, c’est d’abord comprendre la personne dans les multiples dimensions de sa vie, ses identités (sexe, âge, orientation sexuelle, etc.), son histoire personnelle, ses conditions de vie, ses besoins, ses relations interpersonnelles et ses liens sociaux, ses capacités, ses forces, ses ressources, etc. Au sein des groupes communautaires, dans toute intervention menée selon l’approche globale, on porte attention à l’ensemble de ces dimensions, de manière à répondre adéquatement à la demande selon la situation, en utilisant les services du groupe ou en dirigeant la personne vers une ressource plus appropriée (René, 2005 : 35).

² Ninacs, William.A., *Empowerment et intervention : développement de la capacité d’agir et de la solidarité*, Québec, 2008, p. 225

Liste des organismes membres par région

Montréal (27)

1. Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI)
2. À 2 mains/Head and hands inc
3. AlterHéros
4. Anonyme (l')
5. Antre-jeunes de Mercier-Est (l')
6. Art'hum
7. Association des juristes progressistes
8. Association sportive et communautaire de Centre-Sud
9. Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes
10. Bureau de consultation jeunesse (BCJ)
11. C.A.R.E. Jeunesse
12. Centre communautaire Bon courage de la Place Benoit
13. Centre d'aide à la réussite scolaire (CARD)
14. Centre des arts de la scène les Muses
15. Centre des jeunes l'Escale
16. Dans la rue (sympathisant)
17. En marge 12-17
18. Entre-Maison Ahuntsic
19. Journal de la rue/Reflet de société (Café Graffiti)
20. La piaule : local de jeunes 12-17
21. Oxy-jeunes
22. Projet 10
23. Projet d'intervention auprès des mineurs.es prostitués.es (PIAMP)
24. Ressources jeunesse Saint-Laurent
25. Spectre de rue
26. Groupe d'intervention alternative par les pairs (GIAP)

Québec (8)

27. Alternative jeunesse Mont-Sainte-Anne
28. Centre Multi-Services Café le Complice
29. Centre Jacques-Cartier
30. Maison Marie-Frédéric
31. Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ)
32. RAP Jeunesse
33. TRAIC Jeunesse
34. INTERaXions

Montérégie (8)

35. Atelier 19
36. Auberge du cœur le Baluchon
37. Centre d'intervention jeunesse des Maskoutains
38. Les Ateliers Transition
39. Macadam Sud
40. Satellite
41. Grands Frères Grandes sœurs Montérégie

Saguenay-Lac-Saint-Jean (5)

42. Adolescents et vie de Quartier de Chicoutimi
43. Café jeunesse « Kahpe uassats » Mashteuatsh
44. Centre du Lac Pouce
45. Service du travail de rue de Chicoutimi
46. Toxic Actions

Laval (3)

47. Diapason Jeunesse
48. Oasis, Unité d'intervention Mobile
49. Travail de rue de l'Île de Laval (TRIL)

Lanaudière (3)

50. Annexe à Rolland (l')
51. Association pour les jeunes de la rue de Joliette (AJRJ)
52. Original tatoué (l')

Chaudière-Appalaches (3)

53. Alliance Jeunesse
54. Centre aide et prévention jeunesse
55. Réseaux d'entraide des Appalaches

Mauricie (2)

56. Grands frères Grandes sœurs Trois-Rivières
57. Comité pour la défense des droits sociaux

Bas-Saint-Laurent (1)

58. Je raccroche

Contexte

Dans le but d'élaborer son budget 2019-2020, le gouvernement du Québec consulte la population ainsi que les acteurs du milieu communautaire de l'ensemble de la province. C'est ainsi que les 58 organismes membres, à travers le ROCAJQ, participent chaque année à cet exercice crucial. Ils exposent leurs enjeux sur le terrain et émettent leurs recommandations afin de contribuer au développement socio-économique du Québec et ainsi, faire la différence dans la vie de plus de 300 000 jeunes aux parcours de vie atypiques pour qu'ils aient une place plus équitable dans la société.

Ce mémoire présente des recommandations qui sauront guider le gouvernement dans ses efforts d'accroître le potentiel économique, le niveau et la qualité de vie des Québécois et Québécoises, et ainsi, assurer un exercice juste et équitable de ses missions d'État. Afin de faciliter la lecture, les recommandations sont attribuées par ministère.

Recommandations prébudgétaires

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Plateaux de travail

Les défis du Québec en matière de main d'œuvre sont préoccupants. Déjà, dans plusieurs régions de la province et la région métropolitaine de Montréal, les entreprises parviennent difficilement à combler leurs besoins actuels en main-d'œuvre. C'est pourquoi Emploi-Québec estime que ces nombreux postes vacants pourront entre autres, être répondus à 20 % par la future population immigrante, et à 52% par les jeunes.³Cette estimation fait miroiter les ajustements majeurs qui devront s'actualiser surtout dans les régions. Les organismes communautaires qui offrent des plateaux de travail peuvent grandement contribuer dans l'insertion des jeunes aux parcours de vie différenciés sur le marché du travail. Ceux-ci favorisent également l'implication des jeunes dans la communauté et contribuent à leur développement en les aidant à devenir des citoyens actifs et impliqués dans leur communauté et à développer leur esprit critique et leur sens des responsabilités.

Pourtant, ces organismes ont perdu une partie importante de leur soutien financier, lors des coupures budgétaires des années précédentes, ils peinent à offrir un accompagnement adéquat à la demande qui ne fait qu'augmenter. Il est donc essentiel de reconnaître l'expertise et l'importance de ces organismes, les soutenir financièrement et d'encourager les partenariats avec les municipalités et les entreprises locales.

Recommandations :

- Reconnaître l'expertise et augmenter le financement des organismes communautaires offrant des plateaux de travail tels que *Journal de la Rue* (développement professionnel par les arts), *Réseau d'entraide des Appalaches* (plateau de travail en cuisine et en menuiserie dans Thetford Mines), *Centre Communautaire et résidentiel Jacques-Cartier*, *Atelier de Transitions*, comme des partenaires du marché du travail.
- Augmenter le nombre de plateaux de travail dans les organismes communautaires pour réinsérer les jeunes en difficulté sur le marché du travail, ceci dès l'âge de 16 ans pour ainsi permettre de répondre à la demande.
- Changer la réglementation et les critères d'admissibilité pour permettre aux personnes qui ne reçoivent pas de chèques d'avoir accès aux programmes d'entrepreneuriat jeunesse.
- Ajuster les critères de sélection afin que les jeunes en difficulté puissent accéder aux différents programmes d'employabilité d'Emploi-Québec et leur accorder une seconde chance de réinsertion dans les programmes d'employabilité.
- Soutenir les formations alternatives aux adultes comme les écoles de rue.

³ Emploi-Québec, *Portrait de l'emploi et du marché du travail*, en ligne, <http://www.emploi Quebec.gouv.qc.ca/regions/abitibi-temiscamingue/portrait-de-lemploi-et-du-marche-du-travail>

Ministère de l'Éducation

Éducation à la sexualité

Depuis septembre 2018, le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a rendu obligatoire de nouveau le programme d'éducation à la sexualité à l'école primaire et secondaire. Ce qui est une bonne mesure. Toutefois, la matière est donnée par les enseignants, qui assument ces nouvelles responsabilités sur une base volontaire. La sexualité étant un sujet délicat, il va de soi que les professionnel.le.s doivent être en mesure d'en discuter avec assurance et compétence. Depuis l'ajout de ce programme, les enseignant(e)s déplorent leur manque de formation et de ressources en ce qui concerne l'enseignement de notions relatives à la sexualité. Cette perception est légitime considérant que le parcours académique d'un(e) futur(e) enseignant(e) ne comporte aucun crédit dédié aux rudiments de la sexualité. C'est pourquoi de multiples commissions scolaires se réfèrent à nos organismes membres tels que *l'Anonyme, Alliance jeunesse, Centre d'intervention Jeunesse Maskoutain, PIAMP, PIPQ, Projet 10, La Piaule, Travail de rue de Chicoutimi*, etc. Tous spécialisés en la matière, ils sont sollicités continuellement afin d'offrir des ateliers d'éducation à la sexualité. Cela étant à titre bénévole ou aux frais de l'organisme, puisqu'aucun budget n'est alloué aux ressources externes. En réalité, la demande est si élevée que nos membres, faute de ressources humaines et financières, n'arrivent pas à y répondre.

Recommandations :

- Une enveloppe budgétaire spécifique et obligatoire allouée aux écoles pour la formation initiale et continue de tous.t.e.s les enseignant.e.s et intervenant.e.s par des professionnel.le.s de l'éducation à la sexualité et des expert.e.s du milieu communautaire.
- Un financement adéquat aux organismes communautaires qui offrent un service d'ateliers de formation en éducation à la sexualité autant pour les jeunes que pour les enseignants.e.s.
- Augmentation du financement des organismes communautaires agissant sur le terrain.
- Assurer la présence permanente de sexologues, infirmières, éducateurs spécialisés et travailleurs sociaux dans toutes les écoles secondaires au Québec.

L'Équité en éducation

En matière d'éducation, le Québec accuse des retards importants. Le taux de diplomation global demeure sous la barre des 68 % et le taux de décrochage demeure élevé. Au niveau secondaire, avec un taux de diplomation de 64 % pour le réseau public, le Québec présente la pire performance au niveau canadien⁴. En ce qui a trait au cégep, le taux de diplomation est passé de 64,7 % en 2012

⁴ Institut du Québec, *Décrochage scolaire au Québec : Dix ans de surplace, malgré les efforts de financement*, en ligne, https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/Indice-Emploi/9652_décrochage-scolaire-au-québec_idq_br.pdf?sfvrsn=4

à 62,6 % en 2017⁵. De nombreux jeunes qui fréquentent nos organismes membres ont décroché par un manque de moyens financiers. Certains, n'ont plus de contact avec leur famille immédiate, donc ils n'ont tout simplement pas accès aux prêts et bourses. D'autres ont décroché, la rigidité du système scolaire, le nombre d'élèves par classe, le manque de ressources ne leur offrait pas l'aide nécessaire pour réussir. Enfin, plusieurs n'ont tout simplement pas trouvé un programme suffisamment flexible, correspondant à leurs besoins et intérêts. Le ROCAJQ invite ainsi le gouvernement à soutenir financièrement la réussite scolaire afin de favoriser la création de nouveaux parcours et profils de formation et en assouplissant les règles d'obtention des prêts et bourses. Bref, le ministère de l'Éducation a la responsabilité de respecter et valoriser l'ensemble des différences qui existent parmi les élèves.

Recommandations :

- Poursuivre les investissements en éducation et en service d'accompagnement des élèves afin de s'assurer d'un meilleur taux de réussite et prévenir le décrochage.
- Engager des sommes pour la création de nouveaux programmes de formation répondant aux besoins des jeunes en difficultés.
- Revoir le programme des prêts et bourses pour que les jeunes qui sont en rupture de liens familiaux y aient accès.
- Permettre aux jeunes qui font un retour aux études afin de compléter leur formation générale du DES ; qu'ils puissent, malgré qu'ils aient travaillé au cours de l'année précédant leur demande, obtenir un accès aux prêts et bourses.
- Revoir les objectifs et actions prévues en termes d'équité en éducation, afin de s'assurer que les mesures actuelles répondent aux besoins réels des jeunes et garantissent une meilleure réussite éducative.
- Offrir des établissements d'enseignement adéquat et exempts de moisissures, ceci peu importe la région, la ville ou le quartier.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Jeunes et santé mentale

La santé mentale est un problème persistant au Québec. Depuis 2011 la proportion de jeunes qui souffrent de troubles anxieux est passé de 9% à 17%, les pourcentages de ceux qui présentent un niveau élevé de détresse psychologique sont passés de 21% à 29%. Près d'un élève sur quatre (23%) est atteint d'un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité comparativement à 13% il y a 6 ans⁶. De plus, nous observons que de nombreux jeunes refusent de fréquenter les services de santé en établissement; ils consultent davantage l'Internet afin de conclure au diagnostic de leur état et/ou du traitement approprié. Une récente étude du

⁵ Le Journal de Québec, *Le décrochage en hausse au cegep*, en ligne, <https://www.journaldequebec.com/2017/06/02/le-decrochage-en-hausse-au-cegep>

⁶ Institut de la statistique du Québec, *Santé et Bien-être : Enquête québécoise sur la santé des jeunes du secondaire 2016-2017*, en ligne, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/sante-jeunes-secondaire-2016-2017-t3.pdf>

Mouvement jeunes et santé mentale (dont le ROCAJQ fait partie) révèle d'autres constats alarmants :

- Le manque d'information et de formation sur la médication psychiatrique et la santé mentale est généralisé, le manque d'accès aux services publics et aux alternatives, également.
- Il semble plus facile de médicaliser et de diagnostiquer les difficultés des jeunes que d'agir sur leurs conditions de vie, notamment sur les déterminants sociaux de la santé, et d'offrir une approche humaniste et globale pour répondre à leurs besoins⁷.

Une intervention rapide du gouvernement est nécessaire et peut être un élément important dans la réduction des coûts de santé dans l'avenir.

Recommandations :

- Investir davantage dans les programmes de prévention et d'intervention afin d'augmenter le service dans les lieux fréquentés par les jeunes (écoles, parcs, centre de jeux) et ainsi approcher un plus grand nombre de jeunes à risque.
- Augmenter l'accès gratuit aux services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique pour les jeunes et leurs proches, et ce, sans que les services soient conditionnels à un diagnostic en santé mentale.
- Augmenter le nombre de cliniques jeunesse sur le territoire de la province, ouvertes aux réalités des jeunes, notamment lorsqu'il s'agit de travailler avec ceux en difficulté.
- Ajouter des ressources alternatives en intervention de crise pour prévenir le suicide, la détresse et la radicalisation des jeunes (travail de rue, projets d'art-thérapie, projets d'intervention avec arts martiaux, soutien via les médias sociaux, etc.)

Toxicomanie

La toxicomanie et les problèmes de santé mentale vont de pair, mais on ignore lequel engendre l'autre⁸. Le problème est tout de même indéniable et touche de nombreux jeunes. Le nombre de prescriptions d'antidépresseurs aux jeunes âgés de 6 à 20 ans a augmenté de près de 50 % depuis 2013⁹. De plus, selon la dernière enquête nationale sur la santé des jeunes au secondaire, 47% des garçons et 41% des filles confirment avoir consommé de la drogue au cours des 12 derniers mois¹⁰.

⁷ Mouvement Jeunes et santé mentale, *Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du Forum de la Relève étudiante pour la Santé du Québec (FRESQue) : La médicalisation des problèmes sociaux des jeunes en santé mentale*, Février 2017

⁸ Offord center for child studies, *Abus de drogues chez les enfants et les adolescents*, en ligne, http://www.shared-care.ca/files/Offord_SubstanceAbuse_French.pdf

⁹ Association québécoise des centres d'intervention en dépendance, *Les enfants consomment de plus en plus d'antidépresseurs*, par Marie-Laurence Delainey, en ligne <http://aqcid.com/fr/11-intranet/revue-de-presse/2479-les-enfants-consomment-de-plus-en-plus-d-antidépresseurs>

¹⁰ Enquête québécoise sur la santé des jeunes au secondaire 2010-2011, en ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/enfants-ados/alimentation/sante-jeunes-secondaire1.pdf> (les résultats de l'enquête 2016-2017 seront publiés le 27 novembre 2018)

Devenu légal depuis le 17 octobre 2018, le cannabis est l'une des drogues les plus consommées par les jeunes. Dans un sondage interne du ROCAJQ, plus de 87 % des jeunes ont affirmé avoir déjà consommé du cannabis, 39 % disent avoir consommé au moins une fois par semaine, tandis que 22 % disent consommer que rarement (une fois par année)¹¹.

La toxicomanie est un problème de santé publique, interdire les opiacés et augmenter l'âge légal de consommation du cannabis ne ferait qu'accentuer les problèmes chez les jeunes qui se tourneront davantage vers le marché noir. Nous croyons que le gouvernement devrait adopter une vision accentuée sur la prévention. Certains de nos organismes membres, tels que *Spectre de rue*, *Satellite*, *Toxic Actions*, offrent des ateliers de prévention aux écoles et du soutien aux utilisateurs de drogues dont les drogues injectables, et ce, dans une approche de réduction des méfaits, où les consommateurs sont accompagnés par des intervenants qui s'assurent de leur état de santé. En ce sens la collaboration entre les organismes communautaires et les institutions gouvernementales est bénéfique.

Recommandations :

- Un financement public adapté aux besoins réels offert aux organismes communautaires de prévention et d'intervention en toxicomanie. En leur permettant d'augmenter le nombre de personnes rejointes et de faire face à une demande potentiellement accrue de la population.
- S'assurer que la Santé publique continue de fournir gratuitement du matériel d'information et de prévention (condoms, digues dentaires, seringues, trousse MIP, objets promotionnels des ressources d'aide et d'information) aux organismes communautaires qui travaillent auprès des jeunes. Il s'agit des milieux de vie et des organismes en travail de rue, des écoles (publiques et privées) ou de tout autre lieu fréquenté par les jeunes.
- Avec la crise des opioïdes, faciliter et augmenter l'accès à des trousse de Naloxone et particulièrement par inhalation, car elle est plus facile à administrer.

Réassignation sexuelle

Le changement chirurgical du genre (réassignation sexuelle) est légal au Québec depuis juin 2016 et ceci dès l'âge de 14 ans. Selon les chiffres du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 49 enfants de moins de 14 ans ont été autorisés à changer de sexe depuis que la loi le permet et 179 jeunes âgés de 14 à 17 ans¹².

Ces données ne sont pas étonnantes pour nos organismes communautaires membres spécialisés LGBTQ+ (*Projet 10 et l'Alter-héros*, *Head and Hands*) qui constatent une demande grandissante de réassignation sexuelle des jeunes transgenres. De plus, nos membres constatent que ces

¹¹ ROCAJQ, *Mémoire dans le cadre de la légalisation du cannabis*, 2017, en ligne : <http://rocajq.org/publications/memoire-avis-et-analyses/>

¹² Journal de Québec, «*Enquête de J.E. : 228 jeunes ont demandé à changer de sexe*», en ligne, <https://www.journaldequebec.com/2019/01/17/enquete-de-je-228-jeunes-ont-demande-a-changer-de-sexe>

jeunes n'ont pas suffisamment de ressources d'information ni d'aide, particulièrement en région. Effectivement, pour toute la province du Québec, il existe seulement une clinique qui exerce la pratique de réassignation sexuelle et il faut compter un délai allant de 6 à 15 mois, pour obtenir un premier rendez-vous. C'est très long. Pour un jeune transgenre, la souffrance liée au trouble d'identité peut aller jusqu'aux tentatives de suicide, s'il n'est pas pris en charge rapidement par une personne spécialisée (intervenant, sexologue, psychologue, médecin). La demande d'aide chez nos organismes ne fait qu'augmenter, mais les moyens restent limités. L'intervention du gouvernement est nécessaire.

Recommandations :

- S'assurer que les personnes transgenres aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivi psychologique obligatoire et tout item nécessaire (prothèses, perruques, vestes de compression), ainsi que les coûts reliés aux documents officiels tels que les cartes d'identité.
- Augmenter le nombre de cliniques de changement de sexe sur le territoire de la province.

Itinérance jeunesse

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'accès à un toit pour les jeunes au parcours de vie en difficulté est un enjeu crucial. Comment pouvons-nous demander à un jeune de se concentrer sur ses apprentissages ou sur la recherche d'un emploi, quand lui-même ne sait pas où il compte dormir le soir même ? Il arrive fréquemment que certains jeunes mineurs ont besoin d'un endroit temporaire où dormir, à la suite d'une crise dans leur milieu familial. D'autres sont en fugue de la maison ou du centre jeunesse, en famille d'accueil ou en foyer de groupe, et d'autres encore se font tout simplement mettre à la porte. Après avoir fait le tour de leurs connaissances, ces jeunes trouvent habituellement un toit dans les refuges et dans des organismes communautaires du type *maison d'hébergement*.

Selon les dernières données de *Spectre de rue*, membre du ROCAJQ, parmi 380 jeunes rejoints lors du programme TAPAJ :

- 36% étaient en centres d'hébergement ou en hébergements d'urgences;
- 59% étaient sans domicile fixe ou en squat;
- 3% habitaient en hôpital psychiatrique¹³.

Ces données sont alarmantes. Les organismes membres du ROCAJQ, *Macadam Sud*, *En marge 12-17*, *Le TRILL*, *Centre Jacques Cartier*, *Centre d'aide et prévention jeunesse*, *Maison Marie-Frédérique*, *Auberge du cœur le Baluchon*, *Alliance Jeunesse*, *Ressources Jeunesse Saint-Laurent* qui travaillent auprès de ces jeunes, ont vu leur demande d'aide augmenter considérablement depuis les dernières années. Leur financement n'a pas suivi l'évolution de la demande et ne réussit plus à satisfaire tous les besoins. Ils doivent malheureusement refuser des demandes faute

¹³ *Spectre de rue*, données obtenues dans le cadre du programme TAPAJ, en ligne, <http://www.spectrederue.org/tapaj/>

de places et de ressources. Répondre adéquatement aux problèmes d'itinérance réduira les risques que les jeunes connaissent l'itinérance chronique en tant qu'adultes et augmentera leur chance de réinsertion dans le système éducatif et à l'emploi.¹⁴

Recommandations :

- Assurer un financement récurrent et suffisant aux organismes communautaires autonomes, tels que *Macadam Sud, Centre Jacques Cartier, En marge 12-17, Le TRILL, Centre d'aide et prévention jeunesse, Maison Marie-Frédérique, Auberge du cœur le Baluchon, Alliance Jeunesse, Ressources Jeunesse Saint-Laurent*, afin d'augmenter les ressources alternatives pour les jeunes à risque d'itinérance : appartements supervisés, travail de rue, intervention en milieu, lieux d'hébergement, etc.
- Assurer le soutien financier adéquat au *Programme d'accompagnement en stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA)* qui permet aux jeunes de 16 à 29 ans qui vivent une situation d'itinérance ou à risque d'itinérance de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un logement ou d'une ressource d'habitation. Ce programme permet aussi de soutenir le jeune dans les semaines ou les mois qui suivent son installation.
- Créer davantage de logements sociaux et des centres d'hébergement pour les jeunes en situation d'itinérance.
- Soutenir le travail de terrain (travail de rue et de milieu) permettant de repérer les jeunes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.

Ministère de la Culture

L'impact des arts et de la culture sur les jeunes est très bénéfique. En effet, l'art joue un rôle important dans l'expression et la régulation des émotions ainsi que sur le développement des comportements chez les jeunes comme l'entraide, le partage et l'empathie. De nombreuses études ont prouvé également que les jeunes ayant eu une formation en arts ou dans le domaine de la culture ont de meilleurs résultats lors de test portant sur la créativité et sur la capacité de trouver des solutions originales à des problèmes, sur l'imagination et l'attention au détail. La pratique des arts, notamment du théâtre, peut contribuer au développement des capacités d'expression orale et écrite des jeunes¹⁵.

L'étude *The Arts and Achievement in At-Risk Youth*¹⁶, démontre également que les jeunes qui ont vécu des « expériences riches en arts » au secondaire ont plus de chances à s'inscrire à l'université que ceux qui n'ont pas eu ces expériences. L'impact est particulièrement ressenti chez les jeunes « à risque » (de statut socioéconomique faible). Les jeunes appartenant à cette catégorie qui ont

¹⁴ Homelesshub, *Changer de direction : Rapport sur la première année*, p.2 en ligne : http://homelesshub.ca/sites/default/files/Year_1_Report_FR_17-09-18.pdf

¹⁵ Observatoire Jeunes et Société, *L'éducation aux arts et à la culture dans une perspective internationale : Un aperçu de quelques politiques nationales et territoriale et des principaux impacts relevés dans la littérature*, en ligne, <https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/EducArtsCulture.pdf>

¹⁶ National Endowment for the Arts, *The Arts and Achievement in At-Risk Youth : Findings from Four Longitudinal Studies*, en ligne, <https://www.arts.gov/publications/arts-and-achievement-risk-youth-findings-four-longitudinal-studies>

vécu des « expériences artistiques intensives » pendant l'école secondaire avaient trois fois plus de chances d'obtenir un baccalauréat que les étudiants « à risque » sans ces expériences. De plus, ces jeunes étaient plus susceptibles de s'impliquer dans leur communauté et faire du bénévolat.

Dans le projet de politique culturelle, *Partout, la culture*, déposé en juin 2017, le gouvernement reconnaît à l'orientation n°1 que l'art permet de « s'épanouir individuellement et collectivement ». Le gouvernement reconnaît également « l'apport croisé des secteurs culturels, éducatifs et sociaux¹⁷ ». On valorise les partenariats entre ces différents secteurs, on reconnaît la force qu'ils représentent ensemble et on souhaite leur multiplication. Pourtant, force est de constater que lorsque ce croisement s'actualise dans la mission d'un seul organisme qui a depuis longtemps fait ses preuves, on ne le soutient pas.

Le ROCAJQ compte parmi ses membres cinq organismes communautaires qui ont choisi la culture comme principal champ d'intervention : *Art'Hum*, *Atelier 19*, *Café Graffiti*, *Les Muses : Centre des arts de la scène* et *Oxy-Jeunes*. À cheval entre la culture, l'éducation et l'intervention sociale, leurs pratiques ont des retombées importantes sur la santé et le bien-être des jeunes et le développement social de leurs communautés. Pourtant, leurs démarches pour obtenir du financement récurrent à leur mission se sont toujours soldées par des refus. Ils n'ont jamais trouvé de port d'attache ministériel et c'est au coût de bien des efforts qu'ils parviennent à assurer une fragile pérennité à leur modèle d'intervention. Leurs besoins s'élèvent à plus de 690 000\$ pour arriver à fonctionner normalement et satisfaire la demande de 4040 jeunes qui les fréquentent actuellement¹⁸.

Ainsi nous recommandons de mettre en place un programme de financement qui reconnaîtrait à la fois l'apport éducatif et culturel des organismes communautaires dont la mission est d'offrir, à l'extérieur des établissements scolaires, un lieu d'appartenance accessible (souvent gratuit), un espace de création, de diffusion, de formation et d'expérimentation artistique aux jeunes qui souvent vivent de l'exclusion sociale. De tels lieux sont précieux, car pour les jeunes, l'école n'est pas le lieu privilégié pour occuper leurs temps libres.

Recommandations :

- Soutenir financièrement la mission des organismes communautaires autonomes culturels jeunesse comme *Atelier 19*, *Café Graffiti*, *Centre des arts de la scène les Muses*, *Art'hum* et *Oxy-Jeunes* (Budget nécessaire : 690 000\$).
- Inclure les acteurs locaux communautaires culturels comme partenaires reconnus par le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation et l'Enseignement supérieur, pour leur rôle essentiel au développement culturel des communautés locales.
- Que les organismes communautaires autonomes culturels jeunesse soient reconnus par le programme École et culture.

¹⁷ MCCQ, *Partout, la culture : politique québécoise de la culture*, en ligne, https://www.mcc.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/grands_dossiers/PolitiqueQcCulture/PartoutLaCulture.pdf

¹⁸ ROCAJQ, *Les organismes communautaires culturels : des retombées concrètes et durables*, 2017, p.11, en ligne, http://rocajq.org/dev/wp-content/uploads/2019/02/rocajq_memoireocaj_culture_vf2.pdf

Soutenir à la mission les organismes communautaires autonomes

C'est dans le même esprit que celui qui a inspiré la politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire de 2001 que le ROCAJQ, ses membres et tous les organismes unis dans la campagne *CASSSH!* (pour les organismes soutenus par le PSOC) et la campagne *Engagez-vous pour le communautaire*, interpellent aujourd'hui le gouvernement et lui demandent d'assumer pleinement son engagement envers le mouvement communautaire autonome.

Pour que tous les groupes retrouvent leur capacité d'agir et puissent assumer complètement leur mission, les campagnes *CASSSH!* et *Engagez-vous pour le communautaire* réclame au total 475 millions \$¹⁹ (avant indexation) de plus par année pour les 4000 organismes d'action communautaire autonome qui soutiennent des millions de personnes au Québec :

- 355 millions \$²⁰ (avant indexation) de plus pour les 2911 groupes du secteur de la Santé et des Services sociaux;
- 40 millions \$ (avant indexation) de plus pour les 321 groupes de défense collective des droits;
- 18 millions \$ (avant indexation) de plus pour les 271 groupes du secteur de la Famille;
- 14 millions \$ (avant indexation) de plus pour les 183 groupes du secteur de l'Éducation;
- 48 millions \$ (avant indexation) de plus pour les 463 groupes des secteurs de l'Immigration, de l'Environnement, des Loisirs, de l'Habitation, de solidarité internationale, des médias communautaires, etc.

L'absence et/ou l'insuffisance d'indexation du financement chez de nombreux organismes fragilise les groupes. Tandis que la demande de soutien par la population ne fait qu'augmenter d'année après année, ils n'arrivent plus à assumer la hausse de leurs dépenses de fonctionnement. Pendant longtemps, le ministère de la Santé et des Services sociaux était le seul à indexer les subventions qu'il verse pour la mission des groupes d'action communautaire autonome. En 2018, deux ministères ont suivi l'exemple. En effet, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale ainsi que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, ont pour une première fois indexé les subventions des groupes de leurs programmes, mais en la fixant d'avance pour 2 ans, et à 1% seulement, ce qui défie toute logique.

Alors que l'indexation devrait assurer le maintien de la valeur des subventions, l'utilisation de l'IPC comme mesure d'indexation est erronée et entraîne un appauvrissement des groupes, année après année. Étant souvent un employeur, les organismes communautaires doivent également assumer des charges sociales et respecter des contrats de travail. Par exemple,

¹⁹ Ce montant couvre les demandes financières de l'ensemble du mouvement de l'ACA, tant pour les groupes subventionnés que pour ceux qui sont en attente d'un premier financement. Il inclut toutes les revendications financières adressées à tous les ministères (mis à jour en octobre 2016).

²⁰ Montant estimé, en date d'octobre 2016, avant indexation.

hausser un salaire de 2% coûte, à l'employeur, un montant plus élevé que la valeur de ce 2%, l'augmentation des charges sociales s'ajoutant à ce montant. Tous les coûts augmentent rapidement (loyer, charges, papeterie, services, chauffage, assurances, etc.).

Le ministère des Finances joue un important rôle afin que tous les ministères et programmes de financement traitent équitablement les organismes communautaires recevant des subventions pour leur mission globale, par l'application généralisée d'une indexation basée sur la hausse des coûts d'opération (ou coûts de système, soit à 3,25% pour 2019-2020). Cet ajustement permettra de réduire les frais liés aux autres mesures de fonctionnement des organismes communautaires.

Recommandations :

- Rehausser significativement le financement à la mission globale du PSOC en injectant 355 millions de dollars de plus par année afin de répondre aux besoins de base des OCASSS.
- Lors de l'attribution du PSOC, prioriser les organismes admis, mais non-financés et les organismes qui reçoivent un moindre financement dans leur typologie.
- Opter pour des critères spécifiques de sélection et d'évaluation selon la typologie et les besoins des organismes seront à envisager par chaque ministère qui finance des programmes avec les organismes communautaires. Considérer les revenus totaux d'un organisme sera très pénalisant pour lui s'il est en économie sociale, car il obtient ses revenus en autofinancement, et ce dernier, est très dépendant de facteurs externes.
- Obtenir l'indexation annuelle des subventions en fonction de la hausse des coûts de système des OCASSS, soit à 3,25% pour les subventions de 2019-2020.
- Opter pour un financement à la mission permettrait de réduire les autres coûts liés à des mesures ou projets, tout en encourageant une réponse rapide et adéquate aux besoins actuels et émergents.
- La fin des compressions dans les services publics et les programmes sociaux.

Rappel des recommandations

Ministère du Travail de l'Emploi et de la Solidarité sociale

- Reconnaître l'expertise et augmenter le financement des organismes communautaires offrant des plateaux de travail, comme des partenaires du marché du travail.
- Augmenter le nombre de plateaux de travail dans les organismes communautaires pour réinsérer les jeunes en difficulté sur le marché du travail, ceci dès l'âge de 16 ans.
- Changer la réglementation et les critères d'admissibilité pour permettre aux personnes qui ne reçoivent pas de chèques d'avoir accès aux programmes d'entrepreneuriat jeunesse.
- Ajuster les critères de sélection afin que les jeunes en difficulté puissent accéder aux différents programmes d'employabilité d'Emploi-Québec et leur accorder une seconde chance de réinsertion dans les programmes d'employabilité.
- Soutenir les formations alternatives aux adultes comme les écoles de rue.

Ministère de l'Éducation

- Une enveloppe budgétaire spécifique et obligatoire allouée aux écoles pour la formation initiale et continue de tous.t.e.s les enseignant.e.s et intervenant.e.s par des professionnel.le.s de l'éducation à la sexualité et des expert.e.s du milieu communautaire.
- Un financement adéquat aux organismes communautaires qui offrent un service d'ateliers de formation en éducation à la sexualité autant pour les jeunes que pour les enseignants.e.s.
- Augmenter le financement des organismes communautaires agissant sur le terrain.
- Assurer la présence permanente de sexologues, infirmières, éducateurs spécialisés et travailleurs sociaux dans toutes les écoles secondaires au Québec.
- Poursuivre les investissements en éducation et en service d'accompagnement des élèves afin de s'assurer d'un meilleur taux de réussite.
- Engager des sommes pour la création de nouveaux programmes de formation répondant aux besoins des jeunes en difficultés.
- Revoir le programme des prêts et bourses pour que les jeunes qui sont en rupture de liens familiaux y aient accès.
- Permettre aux jeunes qui font un retour aux études afin de compléter leur formation générale du DES ; qu'ils puissent, malgré qu'ils aient travaillé au cours de l'année précédant leur demande, obtenir un accès aux prêts et bourses.
- Revoir les objectifs et actions prévues en termes d'équité en éducation afin de s'assurer que les mesures actuelles répondent aux besoins réels des jeunes et garantissent une meilleure réussite éducative.
- Offrir des établissements d'enseignement adéquats et exempts de moisissures, ceci peu importe la région, la ville ou le quartier.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

- Augmenter l'investissement aux programmes de prévention et d'intervention, afin d'augmenter le service dans les lieux fréquentés par les jeunes (écoles, parcs, centre de jeux) et ainsi approcher un plus grand nombre de jeunes à risque.
- Augmenter l'accès gratuit aux services d'aide et de soutien psychosociaux et alternatifs à la médication psychiatrique pour les jeunes et leurs proches, et ce, sans que les services soient conditionnels à un diagnostic en santé mentale.
- Augmenter le nombre de cliniques jeunesse sur le territoire de la province, ouvertes aux réalités des jeunes, notamment lorsqu'il s'agit de travailler avec ceux en difficulté.
- Ajouter des ressources alternatives en intervention de crise pour prévenir le suicide et la radicalisation des jeunes. Cibler des lieux tels que les écoles, les parcs, terrains de jeux etc.
- Un financement public adapté aux besoins réels offert aux organismes communautaires de prévention et d'intervention en toxicomanie. En leur permettant d'augmenter le nombre de personnes rejointes et de faire face à une demande potentiellement accrue de la population.
- S'assurer que la Santé publique continue de fournir gratuitement du matériel d'information et de prévention (condoms, digues dentaires, seringues, trousse MIP, objets promotionnels des ressources d'aide et d'information) aux organismes communautaires qui travaillent auprès des jeunes. Il s'agit des milieux de vie et des organismes en travail de rue, des écoles (publiques et privées) ou de tout autre lieu fréquenté par les jeunes.
- Avec la crise des opioïdes, faciliter et augmenter l'accès à des trousse de Naloxone et particulièrement par inhalation, car elle est plus facile à administrer.
- S'assurer que les personnes transgenres aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivi psychologique obligatoire et tout item nécessaire (prothèses, des perruques, des vestes de compression), ainsi que les coûts reliés aux documents officiels tels que les cartes d'identité.
- Augmenter le nombre de cliniques de changement de sexe sur le territoire de la province.
- Assurer un financement récurrent et suffisant aux organismes communautaires autonomes, tels que Macadam Sud, Centre Jacques Cartier, En marge 12-17, Le TRILL, Centre d'aide et prévention jeunesse, Maison Marie-Frédérique, Auberge du cœur le Baluchon, Alliance Jeunesse, Ressources Jeunesse Saint-Laurent, afin d'augmenter les ressources alternatives pour les jeunes à risque d'itinérance : appartements supervisés, travail de rue, intervention en milieu, lieux d'hébergement, etc.
- Assurer le soutien financier adéquat au *Programme d'accompagnement en stabilité résidentielle avec accompagnement* (SRA) qui permet aux jeunes de 16 à 29 ans qui vivent une situation d'itinérance ou à risque d'itinérance de bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un logement ou d'une ressource d'habitation. Ce programme permet aussi de soutenir le jeune dans les semaines ou les mois qui suivent son installation.
- Soutenir la création de nouveaux logements sociaux et de centres d'hébergement pour les jeunes en situation d'itinérance.

Ministère de la Culture

- Soutenir financièrement la mission des organismes communautaires autonomes culturels jeunesse comme *Atelier 19, Café Graffiti, Centre des arts de la scène les Muses, Art’hum* et *Oxy-Jeunes* (Budget nécessaire : 690 000\$).
- Inclure les acteurs locaux communautaires culturels comme partenaires reconnus par le ministère de la Culture et le ministère de l’Éducation et l’Enseignement supérieur, pour leur rôle essentiel au développement culturel des communautés locales. Les inclure dans le programme École et culture.

Soutenir à la mission les organismes communautaires autonomes

- Rehausser significativement le financement à la mission globale du PSOC en injectant 355 millions de dollars de plus par année afin de répondre aux besoins de base des OCASSS.
- Lors de l’attribution du PSOC, prioriser les organismes admis, mais non-financés et les organismes qui reçoivent un moindre financement dans leur typologie.
- Opter pour des critères spécifiques de sélection et d’évaluation selon la typologie et les besoins des organismes seront à envisager par chaque ministère qui finance des programmes avec les organismes communautaires. Considérer les revenus totaux d’un organisme sera très pénalisant pour lui s’il est en économie sociale, car il obtient ses revenus en autofinancement, et ce dernier, est très dépendant de facteurs externes.
- Obtenir l’indexation annuelle des subventions en fonction de la hausse des coûts de système des OCASSS, soit à 3,25% pour les subventions de 2019-2020.
- La fin des compressions dans les services publics et les programmes sociaux.